



INSTRUCTIONS DE COURSE

Centre Nautique de Fouesnant
1 Chemin de Kersentic
29170 FOUESNANT
cn.fouesnant@wanadoo.fr

Instructions de course

Cette épreuve est organisée par le Centre Nautique de Fouesnant Cornouaille du 21 au 24 mai 2009 sur le plan d'eau de la Baie de la Forêt (Finistère)

1) REGLES

- 1.1) La régata sera régie par:
- les règles de Course à la voile RCV 2009-2012,
 - les règles de la classe Laser ILCA et AFL,
 - les prescriptions de la Fédération Française de Voile FFV,
 - les présentes instructions de course.

1.2) La régata est ouverte à la classe LASER STANDARD sous l'appellation **National Laser Standard de printemps**, à la classe LASER RADIAL sous l'appellation **National Laser Radial de printemps** et à la classe LASER 4.7 sous l'appellation **National Laser 4.7. de printemps**

1.2.1) Inscription à la régata

Les concurrents résidant en France doivent présenter leur licence FFV valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de moins de 3 mois ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs. Les responsables des voiliers Français portant une publicité individuelle doivent présenter une autorisation valide délivrée par la FFV.

Tous les voiliers doivent avoir leur numéro lisible et distinct conformément aux règles de la classe Laser.

En s'inscrivant à cette épreuve, chaque concurrent reconnaît que sa décision de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité règle 4 des RCV.

Il accepte en outre de se soumettre aux règles citées à la règle 3 des RCV et de renoncer à tout autre recours que celui prévu par ces règles.

1.2.2) Le National Laser de Fouesnant constitue la 1ère étape sur 2 du Championnat de France Classique Tour 2009 LASER conformément au règlement général de ce championnat qui décernera les titres de Champion de France LASER Standard Open, LASER Radial Masculin et LASER Radial Féminin. Ce championnat ne concerne que les concurrents français ou étrangers âgés de plus de 18 ans au 31 décembre 2009.

1 3) HEURE LOCALE DE COUCHER DU SOLEIL

21/05/09 au 24/05/09	21H00
----------------------	-------

Le Comité de course prendra toute disposition conforme à la règle 32.1(e) des RCV de manière qu'il n'y ait plus de bateau en course après 21H00. Cependant le fait qu'un, ou plusieurs bateaux, termine sa course après le coucher du soleil ne sera pas un motif de demande de réparation au sens de RCV 62.1.

1.3.1) HORAIRE DES MAREES

	Pleine Mer	Coefficient	Basse Mer	Pleine Mer	Coefficient	Basse Mer
21/05/09	02H47	59	08H58	15H12	65	21H21
22/05/09	03H33	71	09H43	15H54	76	22H06
23/05/09	04H17	81	10H27	16H35	86	22H51
24/05/09	05H01	90	11H11	17H17	92	

2) AVIS AUX CONCURRENTS

Le PC course et le secrétariat de course sont situés dans le bâtiment central du centre nautique. Les avis aux concurrents, les notifications y compris les convocations et les décisions du comité de protestation seront affichés sur les vitres du bâtiment central.

3) MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée sur le tableau officiel au plus tard 1H30 avant l'heure prévue du 1^{er} signal d'avertissement du jour où elle s'applique, sauf pour tout changement dans le programme des courses, qui sera affiché avant 20H00 la veille du jour où il doit prendre effet.

4) SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1) Les signaux à terre seront envoyés sur le mât de pavillonnerie situé à proximité du PC Course.

- 4.2) La flamme Aperçu envoyée à terre avec deux signaux sonores, signifie "la course est retardée, les concurrents doivent rester à terre"
- 4.3) L'affalé de l'Aperçu avec un signal sonore signifie "Les concurrents doivent rejoindre leur zone de départ. Le signal d'avertissement ne pourra pas être envoyé moins de 45 minutes après"
- 4.4) **L'envoi du pavillon "O" avec un signal sonore signifie que l'émargement départ est ouvert.**
L'amené du pavillon "O" signifie que l'émargement départ est clos.

5) PROGRAMME DES COURSES, Heures des départs

5.1) Les courses sont prévues selon le programme suivant:

20/05/09	17H00 à 19H00: Confirmation des inscriptions et remise des IC et de leurs annexes
21/05/09	9H00 à 14H00: Confirmation des inscriptions et remise des IC et de leurs annexes 14H10 : Avis aux concurrents Laser Radial concernant le format de course: Flotte ou Groupes 14H30 : Ouverture de l'émargement et distribution éventuelle des flammes 15H30 : 1^{er} signal d'avertissement (2 courses)
22/05/09	11H00 : 1er signal d'avertissement (3 courses maximum)
23/05/09	11H00 : 1er signal d'avertissement (3 courses maximum)
24/05/09	10H00 : 1er signal d'avertissement (2 courses) Aucun signal d'avertissement après 14H00

Les heures indiquées signifient: "A disposition du Comité de Course sur l'eau pour le premier signal d'avertissement de la journée".

5.2) Quand une nouvelle séquence de départs commence, le pavillon orange sera envoyé (avec un signal sonore) quatre minutes au moins avant le signal d'avertissement de la première flotte à partir. Les flottes commenceront leur procédure normale aussitôt que possible.

6) FORMAT des COURSES - PAVILLONS DE CLASSE et IDENTIFICATION DES FLOTTES

Les classes laser standard et laser 4.7 courent en FLOTTE UNIQUE.

Pour la classe laser radial, Le format des courses dépend du nombre de concurrents inscrits.

Si le nombre d'inscrits est inférieur ou égal à 125, les courses se déroulent en FLOTTE UNIQUE.

Si le nombre d'inscrits est supérieur à 125, les courses s'effectuent en 2 GROUPES. Dans ce cas, la flotte est séparée en 2 moitiés, selon une répartition quotidienne (voir 6.2), permettant d'effectuer des départs distincts.

6.1) COURSE en FLOTTE UNIQUE

Le pavillon de classe LASER STANDARD est un PAVILLON BLANC avec SIGLE LASER NOIR

Le pavillon de classe LASER RADIAL est un PAVILLON VERT avec SIGLE LASER NOIR

Le pavillon de classe LASER 4.7 est un PAVILLON JAUNE avec SIGLE LASER BLEU

6.2) COURSE en 2 GROUPES (uniquement Laser Radial si 2 groupes)

Dans ce format de course, le pavillon de classe LASER RADIAL est constitué d'une simple flamme de couleur identique à la couleur du groupe de concurrents:

Groupe JAUNE en phase qualificative ou OR en phase finale : Flamme JAUNE

Groupe BLEU en phase qualificative ou ARGENT en phase finale : Flamme BLEUE

La régata est constituée d'une phase qualificative et d'une phase finale.

La phase qualificative se termine le soir du jour où 5 courses au moins ont été validées.

6.2.1) COURSE en 2 GROUPES - PHASE QUALIFICATIVE (uniquement Laser Radial si 2 groupes)

Chaque jour, les concurrents sont répartis équitablement en DEUX GROUPES: JAUNE et BLEU. Les courses sont constituées de 2 départs à suivre.

6.2.1.1) Constitution des groupes:

Le 1^{er} jour, les concurrents sont répartis dans les 2 groupes selon le classement national FFV/AFL des coureurs tel qu'il est connu au soir du 10 mai 2009. Le concurrent inscrit le mieux placé est dans le groupe BLEU, le second dans le groupe JAUNE, le troisième JAUNE, puis BLEU, BLEU, JAUNE... ainsi de suite dans cet ordre. Les concurrents étrangers ou français non classés sont répartis aléatoirement (classés 999).

Le(s) jours suivants, les concurrents sont répartis dans les 2 groupes selon le classement général provisoire tel qu'il est connu 1 heure avant l'ouverture de l'émargement départ du jour. Le premier est placé dans le groupe BLEU, le 2^{ème} dans le groupe JAUNE, puis JAUNE, BLEU, BLEU, JAUNE... ainsi de suite selon ce principe.

Les concurrents devront porter une flamme d'identification de la même couleur que leur groupe.

Cette flamme devra être fixée en tête de mat et portée pendant toute la durée des courses.

- Un jeu de 2 flammes sera remis aux concurrents à la confirmation de l'inscription.

- Lors de l'émargement départ du 1^{er} jour de la phase finale, les concurrents du groupe OR devront impérativement restituer la flamme bleue et les concurrents du groupe ARGENT devront impérativement restituer la flamme jaune.

- La deuxième flamme devra impérativement être restituée à l'émargement retour du dernier jour de course.

6.2.1.2) Cas particulier des candidates à la sélection au Championnat du monde Jeunes ISAF 2009.

La régata sert de support à la sélection de la représentante française parmi les candidates déclarées auprès de la FFV. La constitution des groupes définie en 6.2.1 sera ajustée de telle manière que toutes les candidates soient dans le groupe de la mieux classée d'entre elles. Afin, de préserver l'équilibre des groupes, ceci se fera par permutation avec les concurrents les plus proches au classement qui a servi à constituer les groupes du jour (rang et points au classement général si nécessaire).

6.2.1.3) Affichage des groupes

La constitution des groupes est affichée au tableau officiel avant l'ouverture de l'émargement du jour. La répartition des concurrents dans les groupes ne pourra faire l'objet d'aucune contestation ultérieure.

6.2.2) COURSE en 2 GROUPES - PHASE FINALE (uniquement Laser Radial si 2 groupes)

La(Les) journée(s) de finale débute(nt) dès que 5 courses au moins ont été validées au soir du jour précédent.

Les concurrents sont alors répartis en DEUX groupes: OR et ARGENT selon le classement général provisoire tel qu'il est connu le jour même à 8H00 du matin. Les concurrents situés dans la 1^{ère} moitié de ce classement seront dans le groupe OR (flamme JAUNE), les autres concurrents seront dans le groupe ARGENT (Flamme BLEUE). A l'issue de cette répartition, si un ou plusieurs concurrent(s) du groupe ARGENT se trouvent à égalité de point avec le dernier concurrent du groupe OR, ceux-ci seront automatiquement replacés dans le groupe OR.

7) ZONES DE COURSE

7.1) L'annexe A affichée au tableau officiel montre la position des zones de courses.

7.2) Les classes sont affectées aux zones de courses suivantes :

- Zone ALPHA Laser radial et laser 4.7
- Zone BRAVO Laser standard

7.3) Les voiliers se rendant ou revenant de leur zone de course, ou dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent se maintenir à l'écart de l'autre zone pour ne pas risquer de perturber les courses à venir ou en cours.

8) PARCOURS

8.1) Les schémas dans l'annexe B montrent la forme et la taille approximative des parcours, les marques de parcours, l'ordre dans lequel les marques ou les portes doivent être passées.

8.2) Désignation des parcours et leurs signaux d'identification.

Pour chaque départ, un tableau accroché à l'arrière du bateau comité de course indique le parcours à effectuer :

indication	Parcours
IN	Trapèze avec 1 boucle intérieure
EX	Trapèze avec 1 boucle extérieure
TR	Trapèze sans boucle
B2	Banane - Au vent / dégagement / sous le vent 2 tours
B3	Banane - Au vent / dégagement / sous le vent 3 tours

La longueur des différents bords sera ajustée, si possible, pour une durée moyenne de parcours de 45 à 60 minutes. Si cet objectif de durée n'est pas satisfait, cela ne sera pas un motif pour demande de réparation.

8.3) Le cap compas approximatif de la première marque est, si possible, affiché sur le bateau du comité de course au plus tard avec le signal d'avertissement.

8.4) Les marques de parcours sont à laisser à bâbord sauf cas particulier des portes (voir 8.5)

8.5) Portes. Quand il y a une porte, les concurrents doivent passer entre les marques formant la porte depuis la direction de la marque précédente et contourner l'une des marques à la porte.

9) MARQUES de PARCOURS

Les marques de parcours sont définies à l'annexe B

10) Définition des zones considérées comme des obstacles : RAS

11) PROCEDURE de DEPART

11.1) Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26 des RCV, modifiée comme suit:

Temps	Signaux	Signification
5'	Pavillons de classe avec un signal sonore	Signal d'avertissement
4'	Pavillon "P" ou "I" ou "Z" ou noir, avec un signal sonore	Signal préparatoire
1'	Affalée du pavillon "P" ou "I" ou "Z" ou noir avec un signal sonore long	Dernière minute
0'	Affalée des pavillons de classe et signal sonore bref	Départ

Le pavillon "Z" déferlé aux 4 minutes signifie : "Les règles 30.1 et 30.2 sont en application (modification des signaux de course)

Les temps sont décomptés à partir des signaux visuels. L'absence d'un signal sonore ne doit pas être prise en considération.

11.2) Définition de la ligne de départ

Les lignes de départ sont décrites à l'annexe B

11.3) Les voiliers dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent se maintenir à au moins 100 mètres de la zone de départ et de tous les voiliers dont le signal préparatoire a été donné.

11.4) Un voilier qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé "DNS".

12) CHANGEMENT DE POSITION de LA MARQUE SUIVANTE

12.1) Parcours de type Trapèze. Il n'y pas de changement de position des marques de parcours après le signal d'avertissement pour les parcours de type Trapèze (IN, EX et TR).

12.2) Parcours de type Banane.

Changement de position d'une marque après le départ pour les parcours de type Banane (Parcours B2 et B3 décrits en annexe B).

Pour changer la position de la marque suivante, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et relèvera la bouée d'origine dès que possible. Si un changement ultérieur de la nouvelle marque est nécessaire, la marque d'origine sera utilisée.

13) DEFINITION DE LA LIGNE D'ARRIVEE et REDUCTION DE PARCOURS

Les lignes d'arrivée sont définies à l'annexe B.

Une réduction de parcours est possible conformément à la règle et aux signaux de course des RCV (32.1 et 32.2).

14) SYSTEME DE PENALITE

14.1) Tous les concurrents ayant effectué une pénalité de rotation ou ayant abandonné selon la règle 31 ou 44.1 des RCV doivent déposer une reconnaissance écrite dans le délai prescrit à l'article 16.2 des instructions de course.

14.2) Pénalités pour infraction à la règle 42, voir article 16.7 des instructions de course.

15) TEMPS LIMITES

15.1) Le temps limite nécessaire au premier voilier pour finir la course quel que soit le parcours est de 100 minutes.

15.2) Les voiliers ne réussissant pas à terminer dans les 20 minutes après l'arrivée du premier de leur flotte sont classés "DNF".

16 RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

16.1) Les concurrents souhaitant réclamer doivent impérativement en informer l'un des bateaux du Comité de course dès la fin de la course en complément de la règle 61.1 (a) des RCV 2009/2012.

16.2) Les formulaires de réclamation sont disponibles au PC Course. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite prévu.

16.3) Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour.

16.4) Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le local du jury, Elles commenceront si possible à l'heure indiquée au tableau officiel. Les intentions de réclamations du comité de course ou jury seront affichées pour informer les bateaux selon la règle 61.1 (b). Si le Comité de course est empêché de déposer ses réclamations dans le délai prescrit, les concurrents seront informés par affichage d'une durée de prolongation.

16.5) Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la règle 42 sera affichée.

16.6) Les infractions aux instructions suivantes :

- Départ : Bateaux en attente,
- Règles de sécurité (Article 18 des IC)
- Publicité,
- Bateaux accompagnateurs (Article 22 des IC)

ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la règle 60.1(a). Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le jury le décide. L'abréviation de score pour une pénalité discrétionnaire selon cette instruction sera DPI.

16.7) Le dernier jour de la régate, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée :

- a) dans le temps limite de réclamation si la partie requérante a été informée de la décision la veille;
- b) pas plus de 30 minutes après que la partie requérante a été informée de la décision ce même jour.

Ceci modifie la règle 66.

16.8) Le dernier jour de la régate, une demande de réparation basée sur une décision du jury devra être déposée pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée. Ceci modifie la règle 62.2.

16.9) PENALITE DE REMPLACEMENT POUR INFRACTION A LA REGLE 42 (Propulsion)

Les voiliers observés par un membre du comité de protestation en infraction avec la règle 42 des RCV peuvent être pénalisés sur l'eau conformément à l'annexe P des IC type 2009-2012.

16.9.1) SIGNALER UNE PENALITE

Un membre du jury ou son observateur désigné qui voit un bateau enfreindre la règle 42 peut le pénaliser aussitôt que cela est raisonnablement possible, en faisant un signal sonore, en pointant vers lui un pavillon jaune et en hélant son numéro de voile, même s'il n'est plus en course. Un bateau ainsi pénalisé ne doit pas être pénalisé une seconde fois selon la règle 42 pour le même incident.

16.9.2) PENALITES

(a) Première pénalité

Quand un bateau est pénalisé pour la première fois selon la règle P1, sa pénalité doit être une pénalité de deux tours conformément à la RCV 44.2. S'il manque à l'effectuer, il doit être disqualifié sans instruction.

(b) Deuxième pénalité et suivantes

Quand un bateau est pénalisé pour la seconde fois au cours de la régate, sa pénalité doit être d'abandonner rapidement la course. S'il manque à le faire, il doit être disqualifié sans instruction et son score ne doit pas être retiré.

(c) La règle P2.3 ne s'applique pas et la règle P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

16.9.3) Retard, rappel général ou annulation

Si un bateau a été pénalisé selon la règle P1 et que le comité de course signale un *retard*, un rappel général ou une annulation, la pénalité est annulée, mais elle est toujours prise en compte pour déterminer le nombre de fois où il a été pénalisé pendant la régate

17) CLASSEMENT

17.1) Le système des points à minima de l'annexe A des RCV s'appliquera. Pour chacune des classes, 4 courses au minimum sont nécessaires pour valider la régate.

17.2) COURSE EN FLOTTE UNIQUE

Le nombre maximum de courses prévues est de DIX.

17.3) COURSE EN 2 GROUPES (uniquement Laser Radial si 2 groupes)

Le nombre maximum de courses prévues est de DIX.

Une course ne sera validée que si les 2 groupes (1^{er} départ et 2^{ème} départ) ont couru cette course.

Si la phase finale est mise en place (voir 6.2 des présentes IC), le dernier classé du groupe OR est placé devant le premier classé du groupe ARGENT.

17.4) COURSES PRISES EN COMPTE

Le classement général sera effectué sur le nombre de courses validées de la façon suivante:
- la totalité des courses si 1 à 4 courses ont été validées,
- sur la totalité des courses à l'exclusion de la moins favorable si 5 courses ou plus ont été validées.

17.5) Pour chaque classe, outre le classement scratch, le classement général final comportera les sous-classements suivants, s'ils comportent un nombre minimum de concurrents:

Laser Standard

- ❖ Premier "Junior" - né(e) en 1990 ou après – 15 concurrents au moins
- ❖ Premier "Master" - né(e) en 1964 ou avant – 5 concurrents au moins

Laser Radial

- ❖ Première "féminine" - 15 concurrentes au moins
- ❖ Première "féminine Jeune" - née en 1991 ou après – 10 concurrentes au moins
- ❖ Premier "Cadet" - né(e) en 1992 ou après – 15 concurrents au moins
- ❖ Premier "Apprenti master" - né(e) entre 1965 et 1974 – 15 concurrents au moins
- ❖ Premier "Master" - né(e) entre 1955 et 1964 – 5 concurrents au moins
- ❖ Premier "Grand master" - né(e) entre 1945 et 1954 – 5 concurrents au moins
- ❖ Premier "Grand grand master" - né(e) en 1944 ou avant – 2 concurrents au moins

Laser 4.7

- ❖ Première "féminine" - 15 concurrentes au moins

Classement Club

- ❖ Premier "Club"
Classement obtenu par cumul des places au scratch du meilleur LASER STANDARD, des 2 meilleurs LASER RADIAL et du meilleur LASER 4.7 d'un même club. Si un club a moins de 2 concurrents en laser radial ou pas de concurrent en laser standard ou laser 4.7, le ou les manquants marquent un nombre de points égal au nombre des inscrits + 1 de la classe correspondante.

18) SECURITE

18.1) **EMARGEMENT** : L'émargement est obligatoire avant le départ sur l'eau et au retour à terre pour tous les concurrents. Au départ, il peut être ouvert 1 heure avant le 1er signal d'avertissement du jour conformément aux signaux faits à terre (article 4.4 des présentes instructions de course). L'émargement retour est clos à l'heure limite de dépôt des protestations.

18.2) NON RESPECT de L'EMARGEMENT : Le non-respect de chaque émargement entraînera une pénalité appliquée à la course du jour la plus proche, courue par le concurrent.

a) non émargement au départ : DNS, et ceci sans instruction (modification de la règle 63.1).

b) émargement retour tardif (créneau de 20 minutes), 10%, sans instruction (modification de la règle 63.1).

c) non émargement retour : DSQ et ceci sans instruction (modification de la règle 63.1).

18.3) **ABANDON** : Tout concurrent qui abandonne doit le signaler, dès que possible à un bateau du comité de course et obligatoirement par écrit, dès son retour à terre, faute de quoi, le Comité de protestation pourra prononcer son exclusion de l'épreuve.

18.4) **MATERIEL DE SECURITE** : Chaque voilier devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par ses règles de classe ou par la réglementation en vigueur.

18.5) **PORT D'UN EQUIPEMENT INDIVIDUEL DE FLOTTABILITE** : Le port d'un équipement individuel de flottabilité est obligatoire depuis le départ sur l'eau jusqu'au retour à terre

19) REMPLACEMENT DE MATERIEL

Ces remplacements doivent être réservés aux avaries jugées irréparables sur des matériels limités. La décision est soumise à l'autorisation du Comité de course.

20) JAUGE, CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Les voiliers doivent être en conformité avec la jauge LASER STANDARD, LASER RADIAL ou LASER 4.7.

Toutes les voiles devront être présentées pour contrôle et tamponnage au moment de la confirmation des inscriptions. Les voiles doivent comporter leur numéro de voile complet, sauf dérogation écrite du comité de jauge.

Pendant la durée de l'épreuve, un bateau ou son équipement pourront être contrôlés à tout moment pour vérifier sa conformité.

21) BATEAUX POINTEURS AUX MARQUES

Des bateaux pointeurs peuvent être stationnés à proximité de chaque marque. A l'arrivée, un bateau pointeur complémentaire pourra être stationné à proximité de la ligne d'arrivée. Quand il est à poste, un bateau pointeur arbore une flamme ORANGE. L'absence de bateau pointeur ou de signal ne peut donner lieu à demande de réparation au titre de la règle 62.1(a) des RCV.

22) BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

22.1) Application de la charte des entraîneurs.

22.2) Les bateaux des entraîneurs et autres accompagnateurs ne doivent pas se trouver dans la zone de course entre le premier signal d'avertissement de la course et l'arrivée du dernier voilier dans cette course sauf lorsqu'un retard est signalé. Ils peuvent dans ce cas se trouver dans la zone de course jusqu'au premier signal d'attention après la fin du retard. La zone de course est définie comme suit:

- Avant le signal de départ, la zone de course se situe dans la zone de 100 mètres de part et d'autre de la ligne de départ.

- Après le signal de départ, la zone de course est la zone obtenue à partir d'une ligne imaginaire à 100 mètres à l'extérieur de tout endroit où un voilier en course pourrait normalement naviguer.

23) COMMUNICATION RADIO

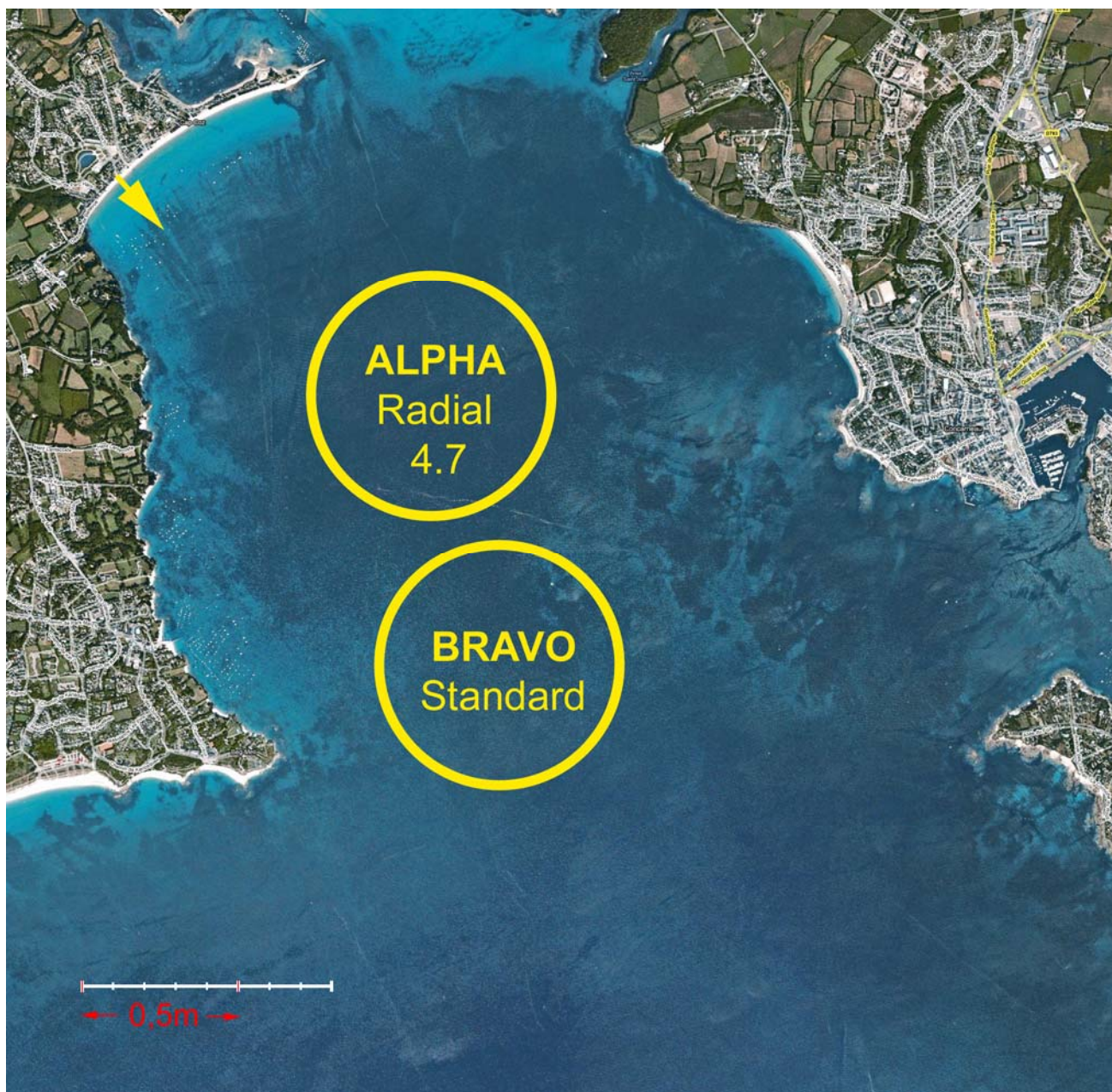
Un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

Les Présidents des Comités de course: Frédéric GUERIN et Frédéric BERTIN
Le Président du Comité de protestation : Jean-Claude TRAVERT

Annexe A aux instructions de course ZONES de COURSE

Ces zones de course ALPHA et BETA sont fournies à titre indicatif.

Les voiliers se rendant ou revenant de leur zone de course, ou dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent se maintenir à l'écart de l'autre zone pour ne pas risquer de perturber les courses à venir ou en cours.



Annexe B aux instructions de course PARCOURS

B1) PARCOURS de type TRAPEZE

B1.1) Parcours IN

Trapèze avec 1 boucle intérieure

Départ - 1 - Porte 4&4bis - 1 - 2 - 3 - 5 – Arrivée

Parcours indiqué par IN sur le tableau arrière

B1.2) Parcours EX

Trapèze avec 1 boucle extérieure

Départ - 1 - 2 - Porte 3&3bis - 2 - 3 - 5 - Arrivée

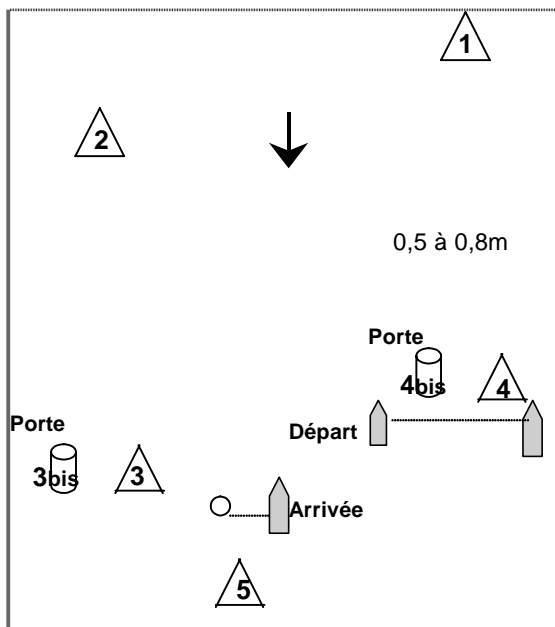
Parcours indiqué par EX sur le tableau arrière

B1.3) Parcours TR

Trapèze

Départ - 1 - 2 - 3 - 5 – Arrivée

Parcours indiqué par TR sur le tableau arrière



B1.4) MARQUES de PARCOURS

De départ	Bateau viseur (mentor)
De parcours 1 et 2	Conique orange
Portes de parcours: 3 et 4 3bis et 4bis	Conique orange Cylindrique orange
De parcours 5	Conique orange
D'arrivée	Cylindrique rouge

B1.5) DEFINITION de la LIGNE DEPART

La ligne de départ est définie par le mât portant un pavillon ORANGE sur le bateau comité de course et le mat portant un pavillon ORANGE sur le bateau viseur (mentor, coque bleue).

B1.6) DEFINITION DE LA LIGNE D'ARRIVEE et REDUCTION DE PARCOURS

La ligne d'arrivée du parcours normal est définie par le bateau comité arrivée, au niveau de son mât portant un pavillon ORANGE et une bouée cylindrique rouge, quand ce bateau arbore un pavillon BLEU.

Une réduction de parcours est possible conformément à la règle et aux signaux de course des RCV (32.1 et 32.2).

B2) PARCOURS de type BANANE

B2.1) Parcours B2

Banane - Au vent / dégagement / sous le vent - 2 tours

Départ – 1 - 2 - Porte 3&3bis - 1 - 2 - Porte 3&3bis - Arrivée

Parcours indiqué par B2 sur le tableau arrière

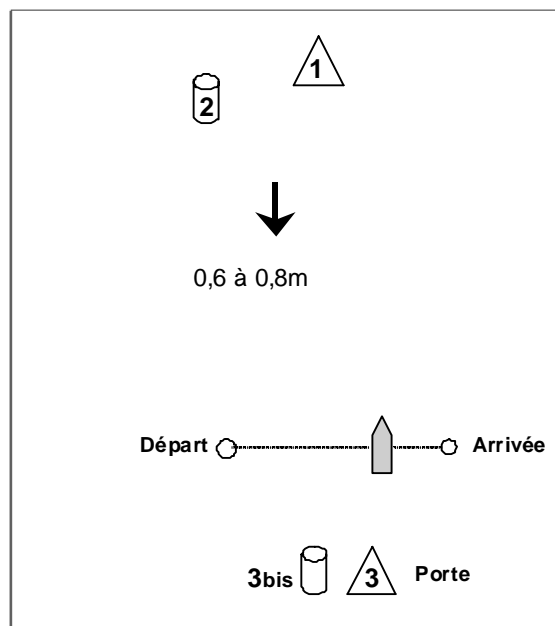
B2.2) Parcours B3

Banane - Au vent / dégagement / sous le vent - 3 tours

Départ – 1 - 2 - Porte 3&3bis - 1 - 2 - Porte 3&3bis – 1 - 2 -

Porte 3&3bis - Arrivée

Parcours indiqué par B3 sur le tableau arrière



B2.3) MARQUES de PARCOURS

De départ	Cylindrique blanche avec chapeau rouge « produits laitiers »
De parcours 1	Conique orange Voile sportive en pays de Cornouaille
De parcours 2 (dégagement)	Cylindrique jaune
Porte de parcours: 3 et 3bis	Conique orange Voile sportive en pays de Cornouaille Cylindrique jaune
D'arrivée	Cylindrique fine rouge
De changement de parcours	Cylindrique rouge

B2.4) DEFINITION de la LIGNE DEPART

La ligne de départ est définie par le mât portant un pavillon ORANGE sur le bateau comité de course et une bouée cylindrique blanche avec chapeau rouge « produits laitiers ».

B2.5) DEFINITION DE LA LIGNE D'ARRIVEE et REDUCTION DE PARCOURS

La ligne d'arrivée du parcours normal est définie par le mât portant un pavillon ORANGE sur le bateau comité de course et la fine bouée cylindrique rouge à tribord quand le comité de course arbore un pavillon BLEU.

Une réduction de parcours est possible conformément à la règle et aux signaux de course des RCV (32.1 et 32.2).

TRIONS NOS DECHETS EN MER COMME A TERRE



AIDEZ-NOUS A GARDER CE SITE PROPRE

Sur les parkings, des poubelles adéquates
ont été mises à votre disposition...